

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE **2026/002**

Séance du 09 février 2026

Date de la convocation :
04.02.2026

Date d'affichage :
04.02.2026

L'an deux mil-vingt six, le 09 février 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Présents: Mme Elisabeth Levillain, Florence Fages
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski,,
Guillaume Pastre, Glenn OSSEMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404686-20260209-CM02-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Notification : 10/02/2026

Excusé : Mr Frédéric Lebastard

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Réhabilitation de l'ancienne cantine communale en local commercial – Demandes de subventions DETR et DSIL

Vu :

Le Code général des collectivités territoriales,

La nécessité de réhabiliter l'ancienne cantine communale située 40 route des Potiers, aujourd'hui inoccupée,

La volonté de la commune de soutenir la revitalisation du centre-bourg et de favoriser l'installation d'activités économiques,

Le programme de travaux établi pour permettre la transformation du bâtiment en local commercial,

Le plan de financement prévisionnel présenté en séance, pour un montant total de 35 988,45 € HT.

Considérant :

Que le bâtiment nécessite des travaux de remise en état et de mise aux normes,

Que les travaux prévus comprennent : la réfection de l'installation électrique, la pose d'un chauffe-eau, la réfection des peintures, l'isolation de la pièce principale, afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment,

Que ce projet contribue à la valorisation du patrimoine communal et à la dynamisation économique,

Que la commune souhaite solliciter des subventions pour alléger le coût de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine communale en local commercial, pour un montant total de 35 988,45 € HT.

2. Décide de solliciter les subventions suivantes :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

3. Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

4. Autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture du Calvados.

5. Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet, à engager les dépenses, à suivre les travaux et à procéder à leur réception.

ADOPTÉ à : 0 voix contre 7 voix pour 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 09 février 2026

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 10.02.26
et publication ou notification du 10.02.26

